

Communiqué de presse

EUROAPI finalise le financement de son plan FOCUS-27 et poursuit son exécution

- Contrat de crédit RCF de €451M refinancé avec une maturité étendue à février 2029
- Obligation Hybride Super Subordonnée de €200M souscrite par Sanofi
- Accord de €54M conclu avec Sanofi pour la réservation d'une capacité minimale disponible pour 5 produits et nouvelles modifications du contrat global de fabrication et d'approvisionnement

« La finalisation du financement est une étape essentielle dans l'exécution de la feuille de route stratégique d'EUROAPI », a déclaré **Ludwig de Mot, Directeur général d'EUROAPI**. « Associée à l'évolution de nos relations commerciales avec Sanofi, elle ouvre un nouveau chapitre pour notre entreprise et l'ensemble de ses parties prenantes. »

Paris – Le 10 octobre 2024 - EUROAPI annonce avoir finalisé et sécurisé le financement de son plan stratégique FOCUS-27, et signé avec Sanofi un nouvel amendement au contrat global de fabrication et d'approvisionnement signé en 2021.

CONTRAT DE CREDIT RCF DE €451M REFINANCE AVEC UNE MATURITE ETENDUE A FEVRIER 2029

EUROAPI et son syndicat bancaire¹ ont signé un nouveau crédit renouvelable (RCF) de 451 millions d'euros assorti de sûretés, qui refinance le crédit renouvelable existant, avec une échéance étendue à février 2029. Les emprunts contractés dans le cadre de cet accord porteront un intérêt à un taux variable indexé sur l'EURIBOR, majoré d'une marge applicable² et fonction du ratio de levier d'EUROAPI, défini comme la dette nette totale rapportée au Core EBITDA³. Le RCF sera assujetti à une clause (« covenant ») selon laquelle le ratio de levier ne pourra excéder 4,00x à partir du 30 juin 2027, ainsi qu'à une clause de liquidité de 50 millions d'euros applicable à partir de la date de signature et jusqu'à l'échéance du crédit.

OBLIGATION HYBRIDE SUPER SUBORDONNEE DE €200M SOUSCRITE PAR SANOFI

Sanofi a confirmé son soutien dans l'exécution du plan FOCUS-27 en investissant 200 millions d'euros dans une Obligation Hybride Perpétuelle Super Subordonnée. Cet instrument non-dilutif, qui figurera dans les « Capitaux propres » des états financiers consolidés, apporte à EUROAPI une flexibilité financière supplémentaire dans la mise en œuvre du plan FOCUS-27. EUROAPI peut décider de différer et de capitaliser le paiement des intérêts à chaque date de paiement, sous réserve de certaines conditions, dont l'absence de paiement de dividendes ou de rachats d'actions. L'obligation hybride est assortie d'un coupon de 8,113% jusqu'à la première date de revalorisation (« reset date »), prévue en février 2029.

La finalisation (« closing ») du refinancement du RCF et de l'Obligation Hybride Perpétuelle Super Subordonnée est attendue avant la fin du mois d'octobre 2024, et mettra un terme à la collaboration de l'entreprise avec le mandataire ad hoc nommé en juin 2024.

-

¹ BNP Paribas, Bank of America, JP Morgan, Crédit Agricole CIB, Société Générale, Deutsche Bank et Natixis

² La variation de la marge sera comprise entre 1,35% et 2,10%

³ Hors IFRS 16

ACCORD DE €54M CONCLU AVEC SANOFI POUR LA RESERVATION D'UNE CAPACITE MINIMALE CONCERNANT 5 PRODUITS

Afin de soutenir la mise en œuvre de FOCUS-27, Sanofi a accepté de réserver une capacité minimale disponible pour cinq produits sélectionnés fabriqués par EUROAPI. Sanofi versera ainsi 54 millions d'euros dont 18 millions d'euros au second semestre 2024 et 36 millions d'euros en 2025. Ces réservations de capacité permettront de sécuriser les revenus et d'augmenter la performance globale des cinq produits⁴.

En plus de la réservation de capacités, Sanofi et EUROAPI sont convenus de nouveaux amendements au contrat global de fabrication et d'approvisionnement signé en 2021 dont des volumes garantis pour le Sevelamer, ce qui donnera davantage de visibilité sur l'activité de Haverhill dans le contexte de son désinvestissement. Ces amendements, y compris les réservations de capacité, font l'objet de Conventions réglementées en vertu du Code de commerce français. Les détails sont disponibles sur le site web d'EUROAPI.

Calendrier financier (dates à confirmer)

3 mars 2025 : résultats annuels 2024

21 mai 2025 : Assemblée générale 2025

29 juillet 2025 : résultats du premier semestre 2025

À propos d'EUROAPI

EUROAPI s'attache à réinventer des solutions de principes actifs pour répondre durablement aux besoins des clients et des patients dans le monde entier. Nous sommes un leader mondial des principes actifs pharmaceutiques avec environ 200 références en portefeuille, offrant une large gamme de technologies, tout en développant des molécules innovantes grâce à notre organisation *Contract Development and Manufacturing Organization* (CDMO).

Agir pour la santé en permettant l'accès aux thérapies essentielles motive chaque jour nos 3 650 personnes. Grâce à de solides capacités de recherche et développement et à six sites de production tous localisés en Europe, EUROAPI assure une fabrication de principes actifs de la plus haute qualité et fournit des clients dans plus de 80 pays. Le Groupe est coté sur Euronext Paris ; code ISIN: FR0014008VX5; mnémonique: EAPI). Rendez-vous sur notre page: www.euroapi.com pour plus d'informations et suivez notre page LinkedIn.

⁴ La réservation de capacités de €54 millions est une contrepartie financière et sera reconnue comme du chiffre d'affaires, lorsque les produits seront livrés, tel que défini dans le contrat avec Sanofi, principalement après 2027.

Contact Relations Presse:

Laurence Bollack

Tél.: +33 (0)6 81 86 80 19

mr@euroapi.com

Contacts Relations investisseurs:

Sophie Palliez-Capian Tél.: +33 (0)6 87 89 33 51 sophie.palliez@euroapi.com

Camille Ricotier

Tel: +33 (0)6 43 29 93 79 Camille.ricotier@euroapi.com

Déclarations prospectives

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse sont de nature prospective et ne constituent pas des données historiques. Ces informations prospectives sont fondées sur des opinions, des projections et des hypothèses récentes, y compris, mais sans s'y limiter, des hypothèses concernant la stratégie actuelle et future du Groupe, les résultats financiers et non financiers futurs et l'environnement dans lequel le Groupe opère, ainsi que les événements, les opérations, le développement de services ou produits futurs et potentiels. Les déclarations prospectives sont généralement identifiées par les verbes « s'attendre à », « anticiper », « croire », « entendre », « estimer », « prévoir » et d'autres expressions similaires. Les informations et déclarations prospectives ne sont pas des garanties de performances futures, et sont soumises à des risques, connus ou non, des incertitudes et d'autres facteurs, dont un grand nombre sont difficiles à prévoir et généralement hors du contrôle du Groupe. Ceci a pour effet que les résultats, les performances ou les réalisations, ainsi que les résultats du secteur ou d'autres événements peuvent différer sensiblement de ceux décrits ou suggérés par lesdites informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent ceux qui sont indiqués et détaillés dans le chapitre 3 « Facteurs de risque » du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 5 avril 2024. Ces déclarations prospectives sont données uniquement à la date du présent communiqué de presse et le Groupe décline expressément tout engagement ou obligation de corriger ou de mettre à jour les informations prospectives qui y sont présentées afin de refléter tout changement affectant les prévisions ou les événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont basées.